

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 AVRIL 2018

Date convocation : 5 avril 2018

Affichage : 05 avril 2018

Affichage compte-rendu : 13 avril 2018

Nombre de membres en exercice : 12

Présents : 9

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain GAGNE, Maire.

Etaient présents : M. Franck GAREAU, M. Éric NOBLESSE, M. Thierry JEAN, M. Stéphane LEBLANC, M. Michel MÉREAUX, M. Éric PENON, Mme Nathalie PÉROUELLE, Mme Christine RIO.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme Christine SALLOT donnant pouvoir à M Éric PENON

Etaient absents non excusés : Mme Mélanie HERRANZ

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PÉROUELLE

Compte rendu de la dernière réunion.

Le compte rendu de la dernière réunion n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

2018-03 Approbation du compte de gestion 2017.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier de Bonnières-sur-Seine, déclare que ce compte n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018-04 Compte administratif 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Eric PENON, le Maire s'étant retiré, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Alain GAGNE, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se présenter ainsi :

		Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
FONCTIONNEMENT	Dépenses	338 436.59	234 034.31	0
	Recettes	338 436.59	284 316.37	0
	Excédent		50 282.06	
	Résultat 2016 reporté		56 718.67	
	Résultat 2017		107 000.73	
INVESTISSEMENT	Dépenses	503 0151.26	355 784.02	
	Recettes	489 291.51	326 991.24	
	Excédent		- 28 792.78	
	Résultat 2016 reporté		14 190.73	
	Résultat 2017		- 14 602.05	
	Résultat de clôture		92 368.68	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte administratif tel que présenté par Eric PENON.

2018-05 Affectation du résultat 2018

Compte tenu des restes à réaliser l'excédent global s'élève à :

		Excédents	Déficits
FONCTIONNEMENT	Résultat 2017	107 000.73	
INVESTISSEMENT	Résultat 2017		14 602.05
	Restes à réaliser		
	Cumul	107 000.73	14 602.05
	Résultat de clôture	92 398.68€	

Au vu de ces résultats le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement : 92 398.68 € dans les conditions suivantes :

Affectation à l'excédent reporté (R002) :	77 796.63 €
Affectation en réserves (R1068)	14 602.05 €

2018-06 Budget primitif 2018.

Eric PENON, présente au Conseil Municipal le budget 2018. Le Conseil constatant que :

- o La section Fonctionnement est en équilibre :

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
-----------------	-----------------

351 124.04	351 124.04
------------	------------

- o La section Investissement est en équilibre :

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
-----------------	-----------------

180 006.72	180 006.72
------------	------------

Approuve à l'unanimité le budget 2018.

2018-07 Vote des 3 taxes.

Eric PENON informe le conseil municipal, que compte tenu du budget cette année, les taux peuvent être reconduits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote la reconduction des taux de 2017 en 2018.

	Taux voté en 2017	Taux voté en 2018
Taxe d'habitation	6.69 %	6.69 %
Taxe foncière (bâti)	7.05 %	7.05 %
Taxe foncière (non bâti)	47.93 %	47.93 %

2018-08 Subventions aux associations.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions aux organismes suivants :

B.S.L.	300.00 €
F.C.P.B.L.	300.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Bréval	300.00 €
CFAIE	60.00 €
APEI 78 Délos	200.00 €
ALBM	680
TOTAL	1 160.00 €

2018-09 Tarifs du tennis pour l'année 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la reconduction des tarifs d'utilisation du tennis.

Tarifs d'utilisation du court de tennis année 2018 *	Habitants de Boissy-Mauvoisin	Habitants de Ménerville	Extérieurs
- 20 ans au 1 ^{er} janvier	20 €	25 €	30 €
+ 20 ans au 1 ^{er} janvier	30 €	40 €	50 €
Famille	50 €	60 €	80 €
Clé	5 €	5 €	6 €

*Les tarifs sont désormais fixés pour l'année civile et non plus d'avril à mars.

2018-10 Création d'un budget annexe pour gérer le terrain de la Belle Côte (parcelles A339&a339).

Considérant l'acquisition en date du 21 septembre 2017 par préemption du terrain ci-dessus référencé,
Considérant le projet de la commune d'y bâtir des logements sociaux,
Considérant que la commune souhaite également y aménager un parc pour les enfants,
Et, considérant que des travaux de divisions devront être menés afin de revendre certaines parcelles qui devront être desservies par l'ensemble des réseaux (eau, électricité, téléphone),
Considérant enfin que la vente de ces parcelles à des propriétaires privés, non professionnels, sera assujettie à la TVA,

La TVA pouvant être récupérée sur les travaux d'aménagement menés par la commune, sous condition que ces travaux fassent l'objet d'un budget spécifique,

Le conseil communal décide la création d'un budget annexe qui regroupera les dépenses et recettes liées à l'aménagement de ce terrain.

Le conseil communal vote à l'unanimité

2018-11 Dissolution du Syndicat Mixte des Installations Sportives du lycée de Magnanville et transfert du patrimoine.

Le Syndicat Mixte des Installations Sportives du Lycée de Magnanville a été créé afin de construire et gérer les équipements sportifs du Lycée de Magnanville. Les travaux de constructions étant aboutis, l'activité du syndicat se résume principalement à l'entretien courant du gymnase et aux matériels qui lui sont associés. Les recettes de fonctionnement du syndicat sont uniquement constituées de la participation reversée par ses membres (11 communes et l'ex-Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines - CAMY). Cette participation étant calculée au prorata du nombre d'élèves inscrits au Lycée de Magnanville, la contribution annuelle de la CAMY représentait en moyenne 78 % des ressources du syndicat.

Au 1er janvier 2016, la CAMY ainsi que 5 autres communautés ont fusionnées pour former la Communauté Urbaine de Grand Paris Seine et Oise (CU GPSEO). Cette dernière s'est dès lors substituée de plein droit à la CAMY au sein du syndicat. Au regard de ses statuts, la CU GPSEO n'est pas compétente en matière d'équipements sportifs et n'a donc ni vocation à rester membre du syndicat ni à verser la contribution financière.

Dans ce contexte, le Comité Syndical du SMIS a, dans une délibération adoptée le 3 avril 2018, proposé la dissolution du syndicat et les conditions de liquidation suivantes :

- que la commune de Magnanville devienne propriétaire du gymnase et des matériels qui lui sont associés ;
- qu'une partie du résultat de fonctionnement du SMIS, s'établissant à 103 792,95 € au 31/12/2017, soit transféré pour 63 449,62 € en priorité à la commune de Magnanville afin qu'elle puisse procéder :
 - o à la réalisation des travaux (montants HT) de réhabilitation/remise en service des installations sanitaires (30 000 €) et de mise aux normes Ad'AP et sécurité-incendie (15 000 €) de l'équipement suite aux résultats du diagnostic technique commandité lors du comité syndical du 28 juin 2017 ;
 - o au recouvrement des factures impayées de fonctionnement du SMIS du 1er trimestre 2018 (jusqu'au 31 mars) d'un montant de 18 449,62 € ;
- que le résultat de fonctionnement résiduel après prise en compte des travaux et du recouvrement des dépenses de fonctionnement du 1er trimestre 2018 portés par la commune de Magnanville et d'un montant de 40 343,33 € soit réparti entre les membres du syndicats (à savoir les communes de Boinvilliers, Boissy-Mauvoisin, Bréval, Dammartin-en-Serve, Flins-Neuve-Église, Longnes, Mondreville, Montchauvet, Neauphlette, Saint-Illiers-le-Bois, Tilly et la CU GPS&O) au prorata de la provenance géographique du nombre moyen d'élèves inscrits au lycée de Magnanville sur les 3 dernières années scolaires (voir tableau ci-après) ;
- que le résultat d'investissement du SMIS, s'établissant à 31 357,51 € au 31/12/2017, soit également réparti entre les différents membres du syndicat au prorata de la provenance.

Questions Diverses

- Affiches 'l'armée recrute ' (Référente défense RIO Christine) informations à diffuser
- Réfléchir à un nom pour le futur lotissement de ' La Belle Côte'
- La journée citoyenne aura lieu le 5 mai 2018.

La séance est levée à 22 h 15

Fait à Boissy-Mauvoisin, le 11 avril 2018

M. Alain GAGNE

M. Franck GAREAU

Mme Mélanie HERRANZ
Absente

M. Thierry JEAN

M. Stéphane LEBLANC

M. Michel MÉREAUX M. Eric NOBLESSE

M. Eric PENON

Mme Nathalie PÉROUELLE

Mme Christine RIO

Mme Christine SALLOT
Absente

Mme Stéphanie SAVARY
Absente